



Mairie de Delouze-Rosières

Bulletin d'information municipale N° 34

mars 2018

13 grande rue Delouze 55130 Delouze-Rosières - tél : 03 29 90 37 40 - Mail : commune-de-delouzerosieres@orange.fr

Blog - <http://delouzerosieres.canalblog.com/>

Vœux de la municipalité le 26 janvier :

C'est devant une salle comble que M. le Maire a délivré ses vœux, aux côtés de Jean-Luc Baraldi. Il a expliqué les actions mises en place par la nouvelle Communauté de Communes et par notre municipalité. L'année 2017 a vu divers travaux d'entretien et d'aménagement sur la commune : mise en place de signalétiques, de ralentisseurs à Rosières, protections contre les pigeons dans le clocher de l'église de Rosières, aménagement d'un nichoir pour les chouettes effraies, plantation de 3000 arbres en forêt, mise en place de la procédure de reprise des tombes abandonnées au cimetière de Rosières, informatisation de la gestion des cimetières, rénovation du lavoir du Haidot. Concernant le projet d'assainissement, 2017 a enfin vu se terminer les études de faisabilité et les estimations. Ces études nous orientent vers un assainissement collectif sur Delouze et vers un assainissement individuel sur Rosières. Reste à connaître le nouveau programme 2019 de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour pouvoir solliciter nos financeurs (agence de l'eau Rhin/Meuse et GIP).

Les projets à venir : mise en place de columbariums dans les 2 cimetières. Lancement de la procédure de reprise des tombes au cimetière de Delouze. Réhabilitation de l'ancienne mairie de Rosières. Continuation des travaux sur le lavoir du Haidot.



La soirée s'est terminée par le verre de l'amitié.

Tous les extincteurs de la commune ont été vérifiés le jeudi 8 février 2018.

Nettoyage des abords du ruisseau à Rosières :

Didier a entrepris, depuis quelques semaines, le nettoyage des abords du ruisseau vers Gérauvilliers

qui étaient envahis par les rejets, les ronces et les orties. Le résultat est surprenant.



Nouveau service de transport par minibus :

La Codecom a mis en place un service de déplacement pour les personnes ayant des problèmes de mobilité. Ce minibus dessert Gondrecourt et ses environs. Pour notre commune, il passe **tous les jeudis** à 14h32 et 14h35 à Rosières et Delouze. Retour à 17h35.

Prix du billet : 1€ A/R auprès du chauffeur.

Les vendredis, il ne passe que les **semaines impaires**

(voir votre calendrier ou l'affiche à l'abribus).

Il passe à 8h32 et 8h35 à Rosières, puis Delouze. Retour

vers 11h30. 8 places sont disponibles pour les passagers.



Rappel sur le déplacement à la demande :

Nous vous rappelons que vous pouvez vous rendre quotidiennement à Gondrecourt ou Commercy sur un simple coup de téléphone. Les horaires sont affichés aux abribus de Delouze et Rosières. Le bus passera vous prendre à l'abribus si vous avez téléphoné.

Conseil municipal du 9 février :

Ordre du jour :

- Ouverture de crédits par anticipation au vote du budget 2018
- Programme d'actions 2018 en forêt communale
- Travaux de dégagements suite tempête
- Indemnité de conseil aux Comptables du Trésor
- Questions diverses

Le compte-rendu est affiché en mairie et sur le blog de la mairie.

La nouvelle Codecom s'appelle désormais :
« Portes de Meuse » et le logo se présente ainsi :



Deux jeunes habitants de la commune se sont pacés : Il s'agit de Suzy BARALDI et de Clément SCHWARTZ. Ils ont souhaité s'unir par le biais du PACS (pacte civil de solidarité) auprès de l'officier d'état civil, conformément à la loi 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle, transférant les compétences en matière de PACS du greffier du tribunal d'instance à l'officier d'état civil, et ce, depuis le 2 nov 2017. Félicitations à tous les deux et à leurs familles.



compétences en matière de PACS du greffier du tribunal d'instance à l'officier d'état civil, et ce, depuis le 2 nov 2017. Félicitations à tous les deux et à leurs familles.

Mise à disposition d'un ordinateur à la mairie :

Les habitants de la commune ne disposant pas d'un ordinateur personnel peuvent, désormais, venir faire leurs démarches administratives en ligne, à la mairie, pendant les heures d'ouverture du secrétariat au public. Un ordinateur disponible a été affecté à cet usage. Ce service est gratuit.



pendant les heures d'ouverture du secrétariat au public. Un ordinateur disponible a été affecté à cet usage. Ce service est gratuit.

Photo ancienne prise à Rosières, devant l'école devenue la mairie :



Reconnaissez-vous ces enfants et que sont-ils devenus ? Ils ont tous l'air « très sérieux ». Nous n'avons pas la date de cette prise de vue. Si vous avez des indications à nous fournir, vous pouvez les communiquer au secrétariat de la mairie. Merci.

Le 3 mars : L'article 1650 du code général des impôts prévoit l'institution d'une commission communale des impôts directs dans chaque commune. Les membres de cette commission se sont réunis le samedi 3 mars à 10 h00 pour examiner les nouveautés dans la fiscalité locale. Les modifications étant peu nombreuses, la réunion a été courte.

Une nouvelle naissance à Rosières : Le 26 janvier, le petit Alexis SERET a vu le jour à Toul. Il est le fils de Florent SERET et de Marjorie BERNHARD domiciliés à Rosières. Longue vie au petit Alexis et félicitations aux heureux parents.

Décision aberrante : Nous avons constaté, en commençant le déblaiement près du ruisseau de Rosières que tous les arbres (45), le long du ruisseau étaient couchés sur celui-ci ! Après enquête, il s'avère que l'ancienne municipalité a demandé au propriétaire du champ mitoyen et suite à sa demande, de coucher tous les arbres au-dessus du ruisseau ! Une drôle de décision !! C'était sûrement plus rapide que d'élaguer les arbres gênants. Il faudra de plus replanter pour stabiliser les berges du ruisseau !!!



Changement de fréquences de la TNT :

Le 27 mars 2018, la Meuse sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT.

Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau : ils risquent de perdre une partie de leurs chaînes et devront donc, ce même jour, procéder à une recherche des chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT après le 27 mars 2018.

LE 27 MARS 2018
LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !



Portions de bois d'affouage :



Un certain nombre d'arbres en forêt communale ont été déracinés ou endommagés suite aux derniers coups de vent en février. Ce bois est destiné aux affouagistes. Merci de vous inscrire en mairie avant fin mars. Le partage se fera en fonction du nombre d'inscrits. Le coût sera proportionnel au nombre de stères réalisées par chaque affouagiste.